

La Résidence Sociale est implantée à Bois d'Arcy avec le soutien de la commune.

Bois d'Arcy

Elle est opérée par le bailleur social Arcade (Antin Résidence). Elle comprend 30 logements, dont 23 plus particulièrement destinés à de jeunes adultes atteints de Troubles du Spectre Autistique.

Arcade est propriétaire de la résidence, sa filiale ALFI en assure la gestion et l'animation de la vie sociale.



Le projet social de la résidence a été validé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il permet le financement d'un Responsable de Résidence et d'un Travailleur Social pour aider au quotidien les Résidents dans la bonne occupation de leurs logements.

## → CARTE D'IDENTITÉ

Ouverture	<b>Février 2022</b>
Statut	<b>Résidence Accueil</b>
Nombre de studios	<b>23 studios de 23m<sup>2</sup> pour personnes TSA</b>
Admission	<b>Décision du bailleur social en concertation avec AelDF, sous condition de ressources</b>
Hébergement	<b>Paiement d'un loyer "social" en partie financé par les APL</b>
Accompagnent TSA	<b>sur Fonds propres du locataire avec éventuellement PCH Aide Humaine</b>

## → POUR EN SAVOIR PLUS



Ne pas jeter sur la voie publique



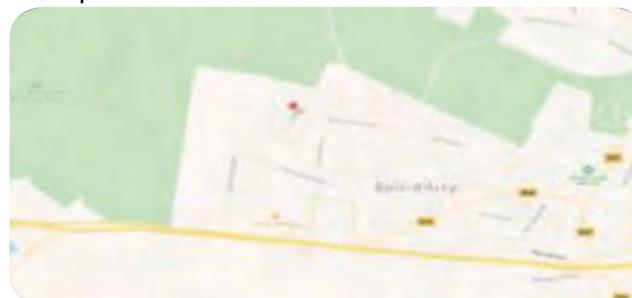
## VIVRE CHEZ SOI MAIS PAS SEUL, AVEC UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

Nombre de jeunes adultes avec Troubles du Spectre Autistique (TSA), notamment ceux en sortie de parcours scolaire inclusif, aspirent à vivre chez eux de façon indépendante. Ils en ont les capacités mais ne souhaitent pas y vivre seuls.

Pour eux, nous construisons ensemble des formules de logement inclusif avec services d'accompagnement adapté.. Nous avons engagé plusieurs projets en Ile de France, qui recueillent un accueil très favorable des autorités et qui bénéficient tous d'un soutien fort des Maires et élus concernés. La résidence sociale de Bois d'Arcy est l'un de ces projets.

### Localisation

La résidence est située à 15 minutes à pied du nouveau quartier de Bois d'Arcy, à proximité immédiate d'un arrêt de bus, et proche de la forêt et d'un centre commercial.



Résidence Sociale, ZAC de la Croix Bonnet  
19 rue Raimu, 78390 Bois d'Arcy

INTÉRESSÉ PAR UN PROJET DE LOGEMENT INCLUSIF, CONTACTEZ-NOUS

Mail: [contact@autisme-en-idf.org](mailto:contact@autisme-en-idf.org)

## FINANCEURS ET PARTENAIRES



Yvelines  
Le Département



île de France Bois d'Arcy



En Île de France  
autisme

Association loi 1901  
affiliée à Autisme France, à  
Sésame Autisme et à l'UNAPEI

Logements  
inclusifs pour  
adultes TSA

Logement Inclusif  
en Résidence sociale  
pour jeunes adultes TSA  
à Bois d'Arcy (78)



[www.autisme-en-idf.org](http://www.autisme-en-idf.org)

## LE LOGEMENT INCLUSIF

C'est la possibilité d'offrir à chaque adulte un logement "ordinaire" grâce à un accompagnement individuel adapté à ses capacités et ses besoins, dans le voisinage de son lieu de travail et des ses autres activités, dans un contexte sécurisé.

Vivre en logement inclusif permet de bénéficier:

- d'un cadre de vie et d'un logement adaptés
- D'espaces collectifs favorisant la socialisation entre pairs
- d'un accompagnement à l'inclusion dans la cité
- de la poursuite de l'accompagnement autour de l'autonomie et de la socialisation
- tout en maintenant des liens les plus étroits avec famille et proches.



## L'ACCOMPAGNEMENT DES LOCATAIRES

L'accompagnement à l'habitat et l'animation de la vie sociale au sein de la résidence est assuré par ALFI, qui met à disposition une responsable de maison et un travailleur social.

AelDF propose un accompagnement individuel adapté au profil TSA avec son SAAD (*Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile*), le SAI (*Service d'Aide à l'Inclusion*). Il s'agit d'un accompagnement individuel au profit de l'insertion collective.

Les professionnels du SAI sont formés à l'accompagnement de l'autisme et mettent en oeuvre les meilleures pratiques, sous la conduite d'un encadrement assurant leur supervision.

L'accompagnement est défini en fonction des besoins de chacun pour progresser dans la maîtrise des codes sociaux pour une meilleure inclusion (dans de la résidence, dans des activités extérieures ou à visée professionnelle..), mais également pour soutenir la planification et la réalisation des tâches du quotidien.

Ce double accompagnement permet à chaque résident de poursuivre son "projet de vie" et de gagner en autonomie.

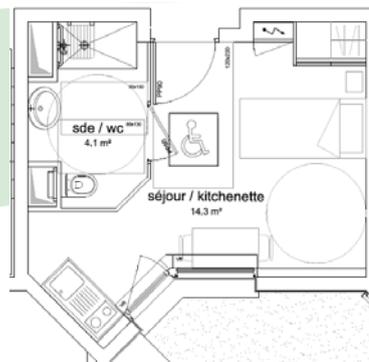
## LES LOGEMENTS

La résidence construite sur un terrain de 3800m<sup>2</sup>, comprend un total de 32 studios sur 2 niveaux repartis en 3 ailes. Deux d'entre elles, réservées pour les adultes TSA, sont physiquement séparées de la troisième avec une entrée distincte.



### Le principe directeur de la résidence est "vivre chez soi mais par isolé":

- Les logements "TSA" sont des studios T1' de 23m<sup>2</sup> - avec kitchenette équipée et salle d'eau individuelles - structurés en espace de vie et espace de nuit;



- Sur chacun des deux étages, les locataires peuvent accéder à d'espaces partagés (cuisine commune avec salle à manger, salon TV) permettant une vie sociale collective en journée, en soirée et le weekend;



- Tous les espaces dédiés aux personnes TSA sont adaptés à leur handicap, avec un soin particulier apporté aux aménagements sensoriels.

## MODALITÉS

### Pour qui?

Le projet de vie à la résidence correspond à des jeunes adultes avec TSA, disposant d'un bon niveau d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.



Ils ont le plus souvent bénéficié de dispositifs d'inclusion scolaire, sont encore étudiants (en formation professionnelle ou en stage), ou exercent une activité professionnelle en milieu ordinaire ou

protégé, à temps plein ou temps partiel.

### Conditions d'Admission

Chaque adulte est locataire de son appartement et s'engage à respecter le règlement locatif établi par le bailleur social.

En complément, les jeunes avec TSA doivent adhérer au projet de vie collectif proposé par l'association et à ses principes de fonctionnement.

L'admission est:

- prononcée par le bailleur social en concertation étroite avec l'association Autisme en Ile-de France;
- acquise sans limitation de durée, sous réserve que la personne admise continue à satisfaire aux conditions du projet social.

### Financement

Le loyer comprend toutes les charges relatives au fonctionnement et à l'entretien de la résidence. Il peut être financé par l'attribution de l'APL (*Aide Personnalisée au Logement*).



Chaque résident finance ses dépenses personnelles (nourriture, vêtements, loisirs...) avec ses ressources propres dont ses revenus d'activité ou son AAH (*Allocation Adulte Handicapé*)

Il en va de même pour l'accompagnement du SAI le cas échéant: ressources propres ou PCH Aide Humaine (*Prestation de Compensation du Handicap*).